

New-York, qui a l'honneur d'être sur la selle; le pauvre homme n'aurait dé-tourné que 1,200,000 francs ! c'est une bagatelle. D'autres rapports vont suivre.

DISCOURS DE RENTRÉE DE M. GAMBETTA.

Les journaux de Bordeaux le publient tout au long. Il y en a bien cinq colonnes. Il a été prononcé, lundi, devant les délégués des comités républicains. Ce discours appartient à l'histoire, comme autrefois, du temps où l'on riait encore, la tête de je ne sais plus quel général, qui ne voulait pas se faire couper les cheveux. Nous l'avons lu dans son entier ; il aurait gagné à être éclairci ; c'est trop touffu. Il y a là du talent, cela va sans dire ; des apparences d'homme d'Etat du Mirabeau en baudruche soufflée. Au fond, pas d'idée, si ce n'est celle de ressaisir le pouvoir à la première occasion ; pas d'autre programme politique — quoique le discours ait des allures de manifeste, quoiqu'il vise à être l'évangile de la révolution selon saint Gambetta — pas d'autre programme que ce qui traîne dans tous les camps sur la nécessité du travail et de la discipline, de l'ordre et de la liberté. Tel est l'endroit de cette énorme harangue, que M. Gambetta a pu mûrir sous le beau ciel de l'Espagne, pro-pice aux citronniers, aux oranges et aux dicteurs dans l'embarras, qui éprouvent le besoin de se refaire une virginité de tribun.

Mais, dans cette éloquence machinée comme un théâtre, il y a des dessous et des dessus. L'endroit du manteau dans lequel l'orateur drapait ses phrases, est d'une étoffe, et l'envers est d'une autre. L'endroit fait presque patte de velours ; les griffes sont rentrées pour le moment.

Le morceau est à deux fins ; il s'agit de bien faire comprendre aux parents et amis de la rouge, que l'on est toujours leur porte-voix le plus dévoué et le plus retentissant, et, en même temps, d'amadouer l'habitant des campagnes et de ne pas effaroucher le bourgeois des villes. Il y a à boire et à manger, comme on dit, dans cette sérénade-retour de Saint-Sébastien, que le grand-ténor de la montagne, de passage à Bordeaux, offre aux amateurs. Les bonnes âmes peu attentives ne seraient même peut-être pas éloignées de penser qu'il a mis sagement de l'eau dans son vin. Regardez de plus près, écoutez d'une oreille un peu exercée, il n'en est rien. Nous parlions de sérénade, tout à l'heure, c'est ici comme dans la fameuse chanson de don Juan sous le balcon de celle qu'il fait semblant d'aimer : l'accompagnement raille la mélodie.

Définissons-nous beaucoup et plus que jamais de M. Gambetta.

Ce n'est pas qu'il soit bien fort ; depuis qu'on l'a vu à l'œuvre, il n'est pas permis d'avoir d'illusions là-dessus ; mais chez lui, l'emphase du Gascon est doublée de la rouerie du Génois. S'il est revenu, c'est qu'il entrevoit dans un avenir assez prochain la possibilité de quelque coup, bon pour lui, mauvais pour nous. Il ne se ferd pas à fond dans son discours de Bordeaux ; il a seulement pris la garde et l'attitude d'un maître ferrailleur qui attend que l'adversaire se découvre.

Définissons-nous !

Dès les premiers mots, M. Gambetta a trouvé mieux que l'euphémisme de M. Louis Blanc pour caractériser avec douceur les crimes de la Commune. M. Louis Blanc disait : *excès*, dans sa récente lettre. M. Gambetta dit : *excès*, dans son nouveau discours, et même il précise si peu qu'on ne sait pas si c'est Versailles, dans sa pensée, ou la Commune qui a commis des « excès ». Lisez ce passage, dont il est permis de croire l'ambiguïté calculée :

« A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays ? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont mérité de la démocratie, qui l'ont eue en haine ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été empor-tés. »

Un peu plus loin, M. Gambetta lâche, il est vrai, le mot *crimes*, mais c'est avec une restriction qui en atténue singulièrement la portée. Il dit :

« Chose consolante ! malgré les excès (encore !) qui ont été commis, misgrè les crimes qui ont marqué la chute de la Commune de Paris. »

Donc, jusqu'à la chute, cela allait bien ; M. Gambetta approuve les quatre premiers actes de ce drame, le double assassinat du 18 mars, la foule sans défense massacrée le 22, et tout le reste, jusqu'au cinquième acte. Il n'y a que le dénoûment qui ne lui paraît pas irrépréhensible. Un critique de théâtre rendrait compte d'une pièce excel-lente, qui se gâte un peu vers le baisser du rideau, absolument comme lui parle de la Commune.

Portrait du parti républicain peint par M. Gambetta ; — je ne le trouve pas rassurant du tout :

« Nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant, et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. »

Ce parti, — on sait déjà de quoi il est capable — RÉSOLU À TOUT pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales, ne nous dit rien qui vaille. Quoi, vraiment !

à tout ! même à guillotiner, à fusiller, à incendier de nouveau pour régner !

Après quelques paroles de moins haut goût, dans lesquelles M. Gambetta trace le rôle de l'opposition républicaine sous la République qui lui donne une satisfaction partielle, l'ex-dictateur parle de ravir « le pays aux intrigants, de l'empêcher d'être constamment ballotté entre le despotisme et l'émeute provoquée. » Parfait ; seulement ceci est notre programme à nous, et non le vôtre ; c'est le nôtre, contre vous et vos pareils.

Des douceurs à l'adresse des électeurs ruraux, pour capter leur suffrage ; un plan de régénération morale par une éducation purement matérialiste (logique de Gribouille, qui se jetait dans la rivière de peur d'être mouillé par la pluie) ; voilà ce que contient le reste du discours. Bien entendu, la République y est proclamée gouvernement de droit — on ne dit pas divin, parce qu'on ne croit pas en Dieu — et le suffrage universel aurait beau repousser la République, on en dénie la faculté à sa souveraineté illusoire. Le suffrage universel, pour les révolutionnaires de cette trempe, est un roi postiche qu'il faudrait représenter tenant à la main un roseau pour sceptre dérisoire.

La République est au-dessus « des attentats de la force (nous ne demandons pas mieux) et des caprices de la multitude. » Caprices de la multitude ! est bientôt dit, et c'est très commode pour préparer sa révolte contre le suffrage universel s'il a prononcé contre vous.

Après quelques paroles de quasi-conciliation à l'adresse des républicains du lendemain, voici, pour finir, de l'insurrection en bouton :

« Je dis seulement qu'en pareille matière, il ne faut pas s'en tenir aux déclarations, et au jour et à l'heure où la contradiction se produit entre les actes du pouvoir et ses déclarations publiques, il faut la relever et en faire le pays juge. »

INFORMATIONS ET NOUVELLES

On sait qu'une commission franco-alle-mande doit se réunir à Francfort pour discuter et régler toutes les questions de détail qui se rattachent à l'exécution du traité de paix du 10 mai dernier. On mande de Berlin que les commissaires allemands viennent de quitter cette ville pour se rendre à Francfort ; nous pouvons ajouter que les commis-saires français se rendront eux-mêmes à leur poste, dans le plus bref délai.

M. Thiers a donné, samedi soir, un grand dîner à Versailles.

M. le duc de Broglie, rassuré sur l'état un moment si inquiétant de son fils, grièvement blessé devant Clamart, a dû repartir hier pour Londres, où d'importantes affaires, notamment celle du traité de commerce, exigent la présence de notre ambassadeur.

Notre ancien consul à New-York qui se trouve compromis dans l'affaire des fournitures d'armes, est entré dans la carrière diplomatique en 1840, sous le ministère de M. Guizot ; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1846.

Le nom de M. Place a acquis quelque notoriété à l'époque où le gouvernement se chargea de présider aux fouilles faites dans les ruines de Ninive.

Le ministère de la guerre sera transféré la semaine prochaine à Paris. M. le général de Cissey reconnaît que le séjour de l'administration à Versailles lui créerait de trop nombreuses difficultés pour la promptie ex-pédition des affaires.

On assure que le ministre de la marine est dans la même intention ; mais il est peu probable que tout soit fini avant le 15 ou le 20 juillet. Le cabinet de l'amiral Pothuau, ainsi que la direction du mouvement de la flotte et du personnel, resteront à Versailles jusqu'à nouvel ordre. La direction des colonies, ainsi que la caisse des invalides de la marine, sont déjà rentrées à Paris.

Les cours de l'École spéciale de Saint-Cyr, ne reprendront pas cette année, conformément aux ordres de M. le ministre de la guerre. On doit, paraît-il, la réorganiser pour la prochaine année scolaire sur des bases toutes nouvelles. En attendant, les candidats admissibles pour cette année, conserveront leurs droits pour l'année prochaine.

Depuis deux ou trois jours, la gare de Noisy-le-Sec est encombrée de canons français appartenant à toutes les variétés de bouches à feu de notre artillerie ; des mortiers, des obusiers, des pièces de campagne, des pièces de sept se chargeant par la culasse, etc.

Tous ces canons appartiennent aux Prussiens par droit de conquête ; ils les ont vendus à un juif allemand qui les fait transporter dans son pays. Les munitions ne manquent pas non plus et sont également empilées dans les wagons, seulement on a soin, au préalable, de faire vider les obus et décharger les boîtes à mitraille. Quelques-unes des pièces d'artillerie sont dans un état de mutilation affreuse, attestant ainsi par une muette élo-quence les rudes assauts qu'elles ont eu à soutenir.

L'Académie française a procédé, dans sa séance de jeudi dernier, à l'élection de son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Villemain, décédé. M. Patin, l'éminent auteur des *Etudes sur les Trajiques grecs*, a été élu à l'unanimité des votants, qui étaient au nombre de 23.

M. Lebrun, M. Guizot, M. Saint-Marc Girardin, le duc de Noailles, M. Nisard, M. de Falloux, M. Octave Feuillet, M. Camille Doucet, le Père Gratry, le comte de Cham-pagny absents de Paris depuis plusieurs mois,

étaient venus joindre leurs suffrages à ceux de leur compagnie, et donner ce témoignage d'une juste confiance à leur honorable confrère.

Dans la même séance, l'Académie a décidé qu'elle procéderait, en décembre prochain, à l'élection de quatre nouveaux membres en remplacement de MM. de Montalembert, Prévost-Paradol, Villemain, Mérimé, décédés dans le cours de l'année 1870. La réception des membres déjà élus pendant cette même année n'aura pas lieu avant le mois d'octobre.

On pourra facilement reconstruire la colonne Vendôme, dit le *Soir*.

A part quelques morceaux insignifiants qui seront facilement remplacés, il ne manque plus que trois fragments de la colonne. Si on ne les retrouve pas, il faudra refaire une fonte spéciale, d'après les anciens plans, mais ce n'est pas là un obstacle.

Par suite des événements survenus depuis un an, la population ouvrière de Paris a singulièrement diminué ; on n'y trouve presque plus de ciseleurs de cristaux. Et l'on compte 16,900 ouvriers cordonniers de moins qu'avant la guerre.

Voici le compte rendu succinct d'un conseil de guerre tenu à Mulhouse :

Le lundi de la Pentecôte, Antoine Dürr, laboureur, 38 ans, et son frère, Georges Dürr, 17 ans, revenaient d'Ettenhoff à Hochfelden. Ayant aperçu le commissaire de police dans un chemin d'exploitation non loin d'eux, Georges se mit à crier : « Vive la France ! A bas la Prusse ! » et son frère ! « Vive la France ! »

Le commissaire de police retourna à Hochfelden, et, pour arrêter la voiture, saisit les rênes du cheval, sur quoi il fut attaqué par deux frères et se vit dans la nécessité de tirer son épée.

Les deux accusés sortirent condamnés chacun à un mois de prison pour offenses envers un fonctionnaire, par paroles et par voies de fait.

Hélas !!!

On assure que M. Delescluze aurait écrit à M. Thiers, quand les Versaillais sont entrés, ce simple billet :

« Monsieur, « L'armée est dans Paris. Si d'ici à demain, elle n'a pas repris ses positions en dehors de l'enceinte, nous brûlons Paris. »

L'incendiaire du Grenier d'Abondance, de Paris, le nommé Garnier, a été arrêté hier en même temps que le nommé Henry, bar-ricadier, adjoint au sieur Gaillard et inspecteur des travaux de défense de la place de la Concorde.

On nous signale également l'arrestation d'un des incendiaires de l'Hôtel-de-Ville, le nommé Langlois. Cet individu a essayé de nier son identité jusqu'à ce qu'il ait été mis en présence de trois femmes qui l'ont reconnu.

En reprenant possession de son poste, le commissaire de police du quartier Picpus, à Paris, a retrouvé une couronne magnifique volée par son prédécesseur au couvent des Dames du Sacre-Cœur. Cette couronne garnie de diamants et présentant une valeur de 20,000 fr. au moins, avait été offerte à la communauté de Picpus par Mme de Joyeuse.

La garde républicaine, qui vient d'être augmentée, doit, dans quelques jours, reprendre son service à Paris. Ce corps d'élite sera chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Au lieu d'habiter, comme autrefois, les casernes du quartier de la Banque et de la Cité, la garde de Paris occupera désormais la caserne de la place du Château-d'Eau, celle de la rue de Reuilly et celles des autres quartiers populaires. On assure, d'un autre côté, que le corps des sergents de ville conservera son organisation militaire. Ce corps, qui s'est battu avec un grand courage pendant les deux sièges, se compose presque exclusivement d'hommes ayant fait campagne et possédant une instruction militaire accomplie. Les troupes de ligne séjourneront dans les forts et dans les camps, où elles s'occuperont exclusivement de leur instruction.

Peut-on risquer un éclat de rire ?... J'espère qu'on ne me le reprochera pas.

La presse en général fait entendre si peu de récriminations à propos de l'impôt onéreux dont on a l'intention de la frapper, que la bouffonnerie inventée par le *Grelot* semblera une vengeance bien anodine.

Et puis vous savez le dicton... Ils rient ; donc ils payeront.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE.

Le gouvernement, considérant : Que la presse, en général, s'est très courageusement conduite pendant la période — difficile, hein ? — que nous venons de traverser ;

Que nombre de journalistes sont restés à Paris, à leur poste ;

Qu'ils ont constamment dit leur fait aux politiciens qui remplissaient l'hôtel-de-ville des souvenirs de leur dîner ;

Que, malgré les menaces, les suppressions, les arrestations, etc., etc, ils n'en ont pas moins persisté à soutenir la cause de l'ordre ;

Considérant qu'il est juste d'encourager de tels actes et d'en récompenser largement les auteurs,

Décète :

Article premier.

La presse entière est frappée d'un impôt qui ruinerait immédiatement les deux tiers des journaux actuellement en publication.

Article 2.

Le journal qui publiera un roman-feuilleton sera frappé, une première fois, d'un timbre de cinq francs.

S'il récidive, le rédacteur en chef sera envoyé à la Nouvelle-Calédonie, voir si nous y sommes.

Art. 3.

Les vingt-cinq feuilles de papier à imprimer qui coûtaient un sou, coûteront désor-

mais soixante francs, ce qui rendra le fameux couplet :

« Ayez toujours du papier dans vos poches d'une exécution presque impossible. »

Art. 4. Les journaux devront tous être rentrés chez eux à trois heures et demie de l'après-midi.

Art. 5. Tout journaliste en promenade sera pré-cédé d'un homme portant une petite son-nette, afin que les passants aient le temps de se jeter de côté et puissent éviter ainsi le contact de ces hommes si dignes d'éloges.

Art. 6. Enfin, dernière prescription sur laquelle nous comptons beaucoup :

Les abonnés d'un journal convaincu d'avoir inéxécuté un des articles de la présente loi seront passés par les armes.

LES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

Ce n'est pas moins de six millions d'actes civils qui ont été émis par les pétroliers de la Commune. Ces actes étaient, aux termes de la loi, inscrits sur des registres tenus en double.

Les flammes qui ont dévoré l'hôtel de ville ont détruit le premier, et le second a été brûlé avec le palais de justice.

Actes de naissance, de mariage, de décès, tout a disparu. Les misérables qui les ont détruits par haine de la société, savaient bien ce qu'ils faisaient : ils sont parvenus à jeter le désordre dans les rapports sociaux.

Il faudra un temps très-long, très-long, avant que l'on puisse reconstituer ce monument de la vie sociale, ruiné par leur sauvagerie. Mais si l'on n'a pas besoin de son acte de naissance pour vivre, de son acte de mariage pour aimer sa femme, de son acte de décès pour dormir le sommeil que les commu-neux ne troublent plus, il n'en est pas de même pour contracter mariage.

Aux termes de la loi, les futurs époux doivent présenter à l'officier de l'état-civil leur acte de naissance, pour être unis légitime-ment.

Aussi, les fiancés dont le mariage avait été déjà retardé par la guerre, frappent-ils en vain à la porte du maire, qui, de par la loi, ne peut leur ouvrir la porte du bonheur es-péré. C'est à cet état de chose que le gou-vernement a songé à porter remède. M. Du-fauré a déposé un projet de loi qui autorise les officiers de l'état-civil à accepter, comme preuve de la naissance et de la filiation, les équivalents qui leur seront produits, tels que l'affirmation des ascendants ou des époux, les mentions expresse faites dans les actes authentiques, les actes de baptême, etc.

Une question non moins grave devait attirer la sollicitude du gouvernement. Ce sont les actes de l'état civil enregistrés depuis le 18 mars par les agents de la Commune. Pour les actes de naissance et de décès, il a bien fallu avoir recours à eux, et d'autre part, la loi ne pouvait reconnaître une au-torité municipale quelconque à ces usurpa-teurs.

M. Dufauré, dans son projet de loi, propose une solution qui nous paraît satisfaisante.

Les actes sont déclarés nuls, mais les parties intéressées auront trente jours pour en demander l'inscription sur un registre spé-cial.

Quant aux mariages, bien que les parties contractantes aient été sciemment coupables, la sévérité de la loi a fléchi devant l'intérêt de la morale publique, et trente jours seront également accordés pour la transcription sur un registre spécial.

La loi, prévoyant même le cas où les con-joints ou l'un d'eux voudraient profiter de ces circonstances exceptionnelles pour se débarrasser des liens conjugaux, porte que : « Le tribunal pourra, à la requête du ministère public ou des parties intéressées, ORDONNER la transcription. »

Ces deux projets de loi, sur lesquels l'ur-gence a été prononcée, seront probablement discutés la semaine prochaine et adoptés dans leur esprit et leurs parties essentielles.

Ceux qui attendent ces lois pour s'unir n'ont plus besoin de ce peu de patience ; ceux qui espéraient avoir fait un mariage pour rire, feront bien d'en avoir beaucoup ; mariés ils sont, mariés ils resteront.

Chronique locale & départementale

On nous adresse la lettre suivante :

« A Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*, »

« A propos d'un article écrit par moi et à la rédaction duquel vous étiez complète-ment étranger, le *Progress du Nord* vous prend à partie dans son numéro de ce matin, que vous me communiquez. »

« Je ne sais s'il vous conviendra de ré-pandre au journal Lillois. »

Pour moi, j'ai pu, et bien d'autres étaient dans le même cas, confondre M. Testelin, membre du Conseil municipal, avec M. Tes-telin, docteur en médecine et candidat à la députation. Il paraît que ce sont deux per-sonnages différents, deux frères, m'assure-t-on. Je m'empresse de le constater ; car, bien que je sois toujours resté étranger au monde démocratique de Lille, il ne m'a ja-mais coûté de rendre hommage à la vérité. »

« Le *Progress du Nord* parle d'honnêteté... je crois. Vous reconnaissez avec moi, de sa part, c'est payer d'audace, surtout si l'on juge par les faits consignés dans votre nu-méro d'hier (affaire de Fresnes). »

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus dis-tingués. »

« Roubaix, le 3 juillet 1871. »

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Notre concitoyen, M. Alcide Miniscloux, sous-lieutenant d'artillerie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Hon-neur. M. Miniscloux, sorti de l'École de Metz au commencement de la guerre, s'est fait remarquer dans les combats de l'armée du Nord et tout récemment à Paris.

Un accident grave est arrivé ce ma-tin, à la fosse bouillière de Aube, appartenant à la compagnie de Maries. Deux ouvriers étaient seuls occupés, dans une galerie éloignée, à préparer une miche. Ils avaient introduit la car-touche et s'occupaient de bourrer, sans doute avec un instrument de fer, lorsque la poudre fit soudainement explosion. Lu'n des deux, nommé Emile Caron, âgé de 29 ans, fut tué sur le coup, et l'autre, nommé Honoré Barbier, âgé de 24 ans, reçut des blessures si graves qu'elles mettent sa vie en danger.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DEBISSCHOP, qui, par oubli, n'ont pas reçu de lettre de convoca-tion au décès de Monsieur Jules DEBISSCHOP sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien as-sister au convoi et service solennels qui au-ront lieu le mardi 4 juillet, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire rue St-Georges, 27.

Dernières nouvelles

Bépêche télégraphique.

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Paris, 3 juillet.

Les résultats partiels connus donnent l'assurance qu'il y aura 80 ou 90 élus sur 114 qui appartiendront au parti ré-publicain modéré, appuyant la politique Thiers.

Sont élus : Gambetta, Laurier, Magne, Soubeiran, Duvergier, de Hauranne, Denfert, Cissey.

Dans la Charente-Inférieure, Roubaud a échoué.

FAITS DIVERS

— Un crime, un assassinat mystérieux a été commis mercredi soir, à onze heures, en pleine rue, à Marseille, sur le trottoir en face du n. 31, qui touche presque à l'angle de la rue Longue-des-Capucins, à deux pas du cours Belzunce.

Cette maison est habitée par un honorable négociant de cette ville, M. R..., qui se trouve en ce moment à la campagne.

La victime est son représentant, M. Roubaud, très-honorablement connu dans la ville de Marseille.

Renseignements pris, voici comment les faits se seraient passés :

Le n. 31 de la rue Thubaneau est une maison d'assez belle apparence, n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; elle forme un con-traste frappant avec les autres maisons aux nombreux étages.

Elle a deux portes d'entrée ; une de mal-tre au milieu et l'autre de service à gauche, du côté de la rue Longue-des-Capucins.

C'est devant cette petite porte que le crime a été commis.

Malheureusement, à cette heure avancée de la nuit, il y avait peu de monde dans la rue, sauf un groupe de trois ou quatre fem-mes qui devisaient entre elles, à quelques pas de là.

L'une d'elles remarqua qu'un individu s'é-tait arrêté depuis quelques minutes près de la petite porte pour satisfaire un besoin quelconque.

Tout à coup, M. Roubaud sortit et se trouva près de cet individu ; il avait un panier à la main. Plusieurs voisins qui le sortaient sou-vent, à cette heure pour aller coucher dans une petite maison de campagne, un cabanon qu'il avait loué au portes de la ville.

Toujours d'après leur dire, il revenait le lendemain matin avec son panier plein de fruits et de fleurs. M. R... était un homme aux goûts modestes et pacifiques, ainsi que l'on peut en juger.

Que se passa-t-il entre eux ? Ceci reste à éclaircir.

Selon l'une des femmes témoins du cri-me, M. R... aurait fait observer à l'indi-vidu que l'endroit était fort mal choisi et qu'il ne manquait pas de coins plus propi-ces dans la ville de Marseille.

D'après une autre version, l'assassin se serait écrié :

— Il faut que je le tue !

Puis, après ces quelques mots échangés à la hâte, M. R... recevait, en pleine poi-trine un coup de revolver qui le tua roide.

Ce coup de revolver a fait tel qu'on appel-le coup mat ; cela se comprend, puisque l'assassin lui a appliqué son revolver sur la poitrine.

La détonation fut si faible que les té-moins l'entendirent à peine. Ce fut seulement en voyant tomber la victime qu'elles s'aper-curent du crime.

Loin de se sauver, l'assassin passa près d'elles ; il remonta tranquillement la rue Thubaneau, du côté du boulevard Dugon-nier.

Une seconde de plus, il allait disparaître, quand l'une de ces femmes, que la frayeur avait rendu muettes, se jeta sur ses traces en criant : « A l'assassin ! »

Les autres le suivirent, et au moment d'une seconde, il fut entouré, saisi et remis entre les mains d'un gardien de la paix.

Conduit à l'instant chez le commissaire de police du quartier, on le fouilla, on dé-couvrit dans l'une de ses poches le revolver encore tout chaud.

Aux questions pressantes qu'on lui adressa, il refusa de répondre, mais on parvint à découvrir qu'il s'appelait Jules Réal.

C'est un homme de 35 à 38 ans, assez bien mis ; il tenait à la main une pipe de bois de peau noire.